

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1121 accordant une subvention de trente mille francs métropolitains (30.000 fr. M.) à l'Académie des Sciences coloniales, 15, rue de La Pérouse, Paris (6^e), au titre de participation aux frais de diffusion de son bulletin mensuel pour l'année 1953.

n° 1121

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
8 septembre 1953

Numéro JO
n° 12 du 01/10/1953

Date du numéro
1 octobre 1953

TEXTE INTÉGRAL

Une subvention de trente mille francs métropolitains (30.000 F. M.) est accordée à l'Académie des Sciences coloniales, 15, rue de la Pérouse, Paris (16^e), au titre de participation aux frais de diffusion de son bulletin mensuel pour l'année 1953. La dépense visée à l'article 1er est imputable au budget de fonctionnement du Service local + pour l'exercice 1953, section XVII, chapitre 35, article 1er, \$ 2.